

**ADDENDA – M-001
MÉCANIQUE
AMENDEMENT AU PLAN
MÉCANIQUE**

24510B014

RÉFÉRENCE SEAO : 20060531

**ÉCOLE LORD AYLMER JUNIOR -
RENOVATION DE 4 BLOCS
SANITAIRES**

ADDENDA M-001 – Mécanique – Amendement aux plans
Date d'émission : vendredi, 11 avril 2025
Documents : - 2 pages frontispices et
Addenda M-001, 1 page 8 ½ x 11 de la Firme WSP

À L'ATTENTION DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

Messieurs, Mesdames,

Par la présente, nous désirons vous informer de la modification suivante aux documents d'appel d'Offres. Cette modification fait partie intégrante des documents contractuels.

Cet addenda fait partie de l'appel d'offres no **24510B014**, Réf. **SEAO # 20060531** et le soumissionnaire doit en prendre connaissance et inclure le contenu dans la soumission et le modifie de la façon suivante :

ADDENDA M-001 – Mécanique – Amendement aux plans

Voir l'addenda M-001 ci-joint de la Firme WSP

Fin de l'addenda M-001

Note : Si une plainte visée à l'article 40 de la LAMP est effectuée, celle-ci doit être reçue par l'AMP au plus tard 2 jours avant la date limite de réception des soumissions inscrite au SEAO

Alain Gendron – Coordonnateur – Services administratifs

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nous avons pris connaissance du présent addenda et notre soumission ou proposition en tient compte

Signature du responsable

Date :

ADD No. :	M-001	PROJET :	RÉNOVATION DE 04 BLOCS SANITAIRES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LORD AYLMER JR.
------------------	--------------	-----------------	---

DISCIPLINE :	MÉCANIQUE	CLIENT :	Commission scolaire Western Québec
DATE :	2024-04-09	ARCHITECTE :	A4 Architecture + design
NO PROJET CLIENT :	24510B014	DOSSIER WSP :	CA0046516.8735

DOCUMENTS JOINTS	Plans : NA Croquis : NA Section de devis : NA	NB DE PAGES : (addenda et pièces jointes)	1
-------------------------	---	---	---

Les soumissionnaires doivent prendre connaissance des précisions, additions ou modifications indiquées dans le présent addenda, lequel fait partie intégrante des documents d'appels d'offres. Ils devront en tenir compte lors de la préparation de leur soumission. Les soumissionnaires sont assujettis aux exigences et aux directives mentionnées au devis de l'architecte.

PRÉPARÉ PAR :	
Francis, Leung, ing.	
ASSISTÉ DE :	
Vincent, Lafontaine, CPI	

DESCRIPTION DES CHANGEMENTS
A. PLOMBERIE
A.1. PLAN – (M-001)
A.1.1. Modifications suivantes - plan non réemis

La hauteur des cabinets de chauffage est modifiée dans le tableau des convecteurs et cabinets de chauffage. La hauteur change pour les cabinets C.1, C.2 et C.3. La hauteur précédente était de 610 mm (24 in) pour l'ensemble des cabinets. La nouvelle hauteur est de 762 mm (30 in).

FIN DE L'ADDENDA